CARITAS CONGO ASBL

SECRETARIAT EXECUTIF

Siege Social : 59, Mont Virunga
Kinshasa-Gombe/ RD. Congo
Site :www.caritasdev.cd
B.P : 3258 Kinshasa I **Fax :** + 243 99 100 88 36

Bureaux: 26, Basoko
Kinshasa-Gombe / RD.Congo
Email : directeur@caritasdev.cd
Tél.: +243 81 526 17 83

Programme d'appui à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités économiques des ménages ruraux SECAL III (2023-2027)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Mission de consultance pour l'accompagnement, la vérification de l'adoption et la consolidation des pratiques orientées vers un environnement durable auprès des ménages cibles dans les quatre territoires du programme

Programme	**SECAL III**
Année de mise en œuvre	2026 – quatrième et avant-dernière année
Entités partenaires	Caritas Butembo-Béni, Caritas Kindu, Caritas Kisantu et Caritas Kongolo
Territoires couverts	Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo
Type de prestation	Consultance d'accompagnement technique, suivi de l'adoption et consolidation

1. Contexte et justification

Caritas Congo ASBL met en œuvre, avec les Caritas diocésaines partenaires et avec l'appui de Caritas Norvège/Norad, le programme SECAL III (2023-2027) dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo. Le programme vise notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le renforcement de la résilience face aux effets du changement climatique, l'amélioration des revenus et de l'accès au marché ainsi que le renforcement des organisations de la société civile.

Dans son axe lié au changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles, le programme prévoit l'accompagnement des ménages et des leaders communautaires à la protection de l'environnement, la vulgarisation de techniques agroécologiques, l'arboriculture, la gestion de l'eau, la mise en place d'observatoires du changement climatique et des analyses participatives avec les communautés.

Après plusieurs années de sensibilisation, de formation et de démonstration, l'enjeu de la quatrième année n'est plus seulement de transmettre des connaissances. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les ménages appliquent effectivement les pratiques promues, d'identifier les obstacles qui limitent leur adoption, d'apporter un coaching ciblé et de consolider les pratiques qui donnent des résultats.

La mission devra ainsi aider les quatre Entités à passer d'une logique principalement centrée sur « sensibiliser et former » à une logique de « accompagner, vérifier l'adoption et consolider ». Cette transition est essentielle pour que la cinquième et dernière année du programme puisse se concentrer davantage sur la pérennisation, la capitalisation, les leçons apprises et la mesure des effets du programme.

2. Objet de la mission

Recruter un consultant ou une équipe de consultants chargé(e) d'appuyer Caritas Congo ASBL et les quatre Caritas partenaires à diagnostiquer, accompagner, vérifier et consolider l'adoption effective par les ménages cibles de pratiques agricoles et communautaires orientées vers un environnement durable, et à mettre en place un dispositif pratique de suivi permettant de préparer la pérennisation des acquis en 2027.

3. Portée géographique et groupes concernés

La mission couvrira les quatre Entités partenaires du programme et leurs zones d'intervention dans les territoires de Lubero, Kasongo, Kasangulu et Kongolo. Elle concernera en priorité les ménages cibles du programme, les organisations de producteurs, les ménages ou producteurs démonstrateurs, les animateurs communautaires, les techniciens des Caritas diocésaines et, lorsque pertinent, les services techniques et leaders locaux.

Le consultant proposera un échantillonnage de ménages et de sites permettant de comparer les quatre Entités et les principaux profils de bénéficiaires. L'échantillon devra être suffisamment diversifié pour documenter les tendances d'adoption et les contraintes, sans être présenté comme statistiquement représentatif si la méthode retenue ne le permet pas.

4. Objectifs de la mission

4.1. Objectif général

Renforcer l'adoption durable et vérifiable de pratiques agroécologiques et environnementales par les ménages cibles du SECAL III dans les quatre territoires, en consolidant les acquis de la quatrième année et en préparant les conditions de pérennisation et de capitalisation de 2027.

4.2. Objectifs spécifiques

- Établir un diagnostic rapide du niveau réel d'adoption des pratiques environnementales déjà promues par le programme, par Entité et par type de ménage.

- Identifier les pratiques les mieux adoptées, celles qui le sont partiellement ou pas du tout, ainsi que les facteurs techniques, économiques, sociaux, climatiques ou organisationnels qui expliquent ces différences.
- Harmoniser avec les équipes un paquet limité de pratiques prioritaires, réalistes et adaptées aux contextes locaux, à consolider jusqu'à la fin du programme.
- Renforcer, par démonstration et coaching sur le terrain, la capacité des ménages à appliquer correctement ces pratiques.
- Mettre en place ou améliorer un outil simple permettant aux équipes de vérifier l'adoption des pratiques après 3, 6 et 12 mois.
- Définir avec chaque Entité un plan d'actions correctives et de consolidation, incluant les ménages ou producteurs modèles et les mécanismes d'apprentissage entre pairs.
- Produire des éléments directement utilisables en 2027 pour la pérennisation, la capitalisation, les leçons apprises et la mesure des effets du programme.

5. Pratiques à examiner et à consolider

La liste définitive sera validée lors du cadrage avec les Entités à partir des activités réellement mises en œuvre et des contraintes locales. À titre indicatif, la mission pourra examiner les pratiques suivantes :

- Gestion et restauration de la fertilité des sols : compostage, matière organique, rotations et associations culturales ;
- Protection des sols et de l'eau : couverture du sol, lutte antiérosive, gestion de l'eau et protection des zones sensibles ;
- Agroforesterie, arboriculture, pépinières et reboisement adaptés au contexte local ;
- Utilisation raisonnée des intrants et pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs ;
- Adaptation des pratiques agricoles aux informations climatiques et hydro-météorologiques disponibles ;
- Gestion durable des résidus et déchets agricoles et prévention des pratiques dégradantes ;
- Autres pratiques agroécologiques déjà promues par les entités et jugées pertinentes au regard des résultats du programme.

6. Questions principales auxquelles la mission devra répondre

- Quelles pratiques promues par le programme sont effectivement appliquées par les ménages, et à quel niveau de maîtrise ?
- Quelles pratiques sont abandonnées, appliquées partiellement ou seulement lors des visites de projet, et pourquoi ?
- Quels résultats les ménages associent-ils aux pratiques adoptées : productivité, fertilité, réduction de l'érosion, disponibilité de l'eau, coûts, résilience ou autres bénéfices observables ?
- Quels sont les principaux freins à l'adoption : coût, disponibilité d'intrants ou d'équipements, charge de travail, accès au foncier, habitudes, connaissances, risques climatiques, accompagnement insuffisant ou autres facteurs ?
- Quelles différences d'adoption apparaissent entre Entités, sites, femmes/hommes, jeunes et autres profils pertinents ?
- Quelles pratiques méritent d'être consolidées prioritairement pendant le reste de 2026 et en 2027 ?
- Quels mécanismes locaux peuvent continuer après le financement : ménages modèles, animateurs, organisations de producteurs, coopératives, services techniques, observatoires climatiques ou apprentissage entre pairs ?

7. Approche méthodologique attendue

La mission devra être participative, pratique et orientée vers l'utilisation des résultats. Elle devra associer la Coordination nationale, les équipes techniques et MEAL des quatre Entités, les ménages cibles et les autres acteurs utiles. L'approche devra tenir compte du genre, de l'inclusion, des sensibilités culturelles, de la protection des personnes et de la confidentialité des données.

Phase 1 – Cadrage et revue documentaire : Revue du cadre de résultats, des rapports 2023-2025 et 2026 disponibles, des outils MEAL, des plans d'activités, des données d'adoption déjà collectées et des supports de formation. Validation d'une note de cadrage et d'une grille commune des pratiques prioritaires.

Phase 2 – Diagnostic d'adoption : Observation directe d'un échantillon de ménages/parcelles, entretiens individuels, groupes de discussion et échanges avec les équipes. Chaque pratique sera classée, par exemple, comme non connue, connue mais non appliquée, testée, appliquée régulièrement ou maîtrisée/transmise à d'autres.

Phase 3 – Démonstration et coaching correctif : Sur la base des écarts constatés, le consultant organisera des séances pratiques ciblées, des démonstrations, du coaching sur parcelles et des échanges entre pairs. L'objectif est de corriger les difficultés réelles plutôt que de répéter des formations générales.

Phase 4 – Mise en place du suivi de l'adoption : Conception/test d'une fiche simple de suivi ménage/parcelle permettant de vérifier périodiquement l'application des pratiques, les preuves observables, les difficultés et les actions correctives.

Phase 5 – Plans de consolidation par Entité : Avec chaque Caritas diocésaine, élaboration d'un plan ciblé précisant les pratiques à consolider, les ménages/sites prioritaires, les responsables, les échéances et les preuves attendues jusqu'à la fin de 2026 et en 2027.

Phase 6 – Capitalisation et restitution : Analyse comparative des quatre Entités, identification des bonnes pratiques, des obstacles récurrents et des leçons apprises, restitution à la Coordination et production d'une feuille de route pour la dernière année.

8. Critères de vérification de l'adoption

La mission devra distinguer la participation à une activité de l'adoption réelle d'une pratique. Une pratique ne sera considérée comme adoptée que si elle peut être vérifiée par des éléments observables ou documentés.

Niveau	Interprétation	Exemples de preuve
0 – Non adoptée	Le ménage ne connaît pas ou n'applique pas la pratique.	Entretien, observation.
1 – Connaissance	Le ménage connaît la pratique mais ne l'utilise pas encore.	Réponse cohérente, absence de preuve d'application.
2 – Test / adoption partielle	La pratique est testée ou appliquée sur une petite partie de l'exploitation.	Parcelle test, équipement, registre ou observation.
3 – Adoption régulière	La pratique est utilisée de manière répétée et intégrée aux activités du ménage.	Observation répétée, témoignages croisés, traces de mise en œuvre.
4 – Consolidée / diffusée	La pratique est maîtrisée, maintenue et éventuellement transmise à d'autres.	Maintien dans le temps, démonstration, accompagnement de pairs.

9. Résultats attendus et livrables

Livrable	Contenu minimum	Moment indicatif
L1. Note de cadrage	Méthodologie finale, échantillonnage, pratiques prioritaires, outils de collecte et chronogramme validés.	J+3
L2. Diagnostic comparatif des quatre Entités	Niveau d'adoption des pratiques, contraintes, facteurs favorables, différences entre territoires et recommandations.	Après missions terrain
L3. Outil harmonisé de suivi de l'adoption	Fiche ménage/parcelle, grille de scoring, guide d'utilisation, règles de preuve et de consolidation des données.	Avant fin de mission terrain
L4. Séances de coaching/démonstration	Appui pratique réalisé dans les quatre territoires et rapporté avec listes, sites, photos/preuves selon les règles de protection des données.	Pendant terrain
L5. Quatre plans de consolidation	Un plan par Entité avec pratiques prioritaires, actions correctives, responsables, échéances et indicateurs de suivi.	Avant restitution finale
L6. Matrice des ménages/sites modèles	Critères de sélection et dispositif d'apprentissage entre pairs, sans créer de dépendance au consultant.	Avant restitution finale
L7. Rapport final et note de capitalisation	Analyse consolidée, recommandations pour 2027, bonnes pratiques, leçons apprises, risques de pérennisation et actions prioritaires.	Fin de mission

10. Indicateurs de suivi proposés

Les indicateurs définitifs seront alignés sur le cadre de résultats et validés au démarrage. À titre opérationnel :

- Pourcentage de ménages visités appliquant effectivement au moins trois pratiques prioritaires ;
- Pourcentage de ménages ayant maintenu les pratiques lors d'un suivi ultérieur ;
- Nombre et proportion de pratiques classées au niveau 3 ou 4 de la grille d'adoption ;
- Nombre de ménages/producteurs modèles fonctionnels et capables d'accompagner d'autres ménages ;
- Nombre de contraintes majeures identifiées ayant fait l'objet d'une action corrective ;
- Proportion des recommandations de consolidation intégrées dans les plans des entités ;
- Données désagrégées, lorsque pertinent, par entité, sexe et autres catégories prévues dans le système meal.

11. Dispositif de pilotage et responsabilités

11.1. Caritas Congo ASBL / Coordination nationale

- Mettre à disposition les documents de référence, les données disponibles et les contacts des Entités ;
- Organiser le briefing de démarrage et valider la note de cadrage ;
- Veiller à la cohérence avec le cadre de résultats, le système MEAL et les orientations du programme ;
- Coordonner les missions, consolider les retours et valider les livrables ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations après la mission.

11.2. Caritas diocésaines partenaires

- Désigner un point focal technique et un point focal MEAL ;
- Mettre à disposition les données, listes de ménages, rapports et outils existants ;
- Faciliter l'accès aux sites, aux ménages et aux parties prenantes ;
- Participer aux observations, démonstrations, analyses et validations ;
- Mettre en œuvre le plan de consolidation et assurer le suivi des ménages après le départ du consultant.

11.3. Consultant

- Conduire la mission conformément aux présents TDR et à la note de cadrage validée ;
- Proposer des méthodes simples, réalistes et réplicables par les équipes locales ;
- Garantir la qualité des données, la traçabilité des constats et la distinction entre présence à une formation et adoption réelle ;
- Respecter les principes de confidentialité, de sauvegarde, d'éthique et de protection des données ;
- Transférer les compétences aux équipes afin que le dispositif de suivi puisse continuer sans assistance externe ;
- Remettre tous les outils et livrables dans des formats éditables.

12. Durée et calendrier indicatif

La charge de travail indicative est de 30 jours ouvrables, à répartir sur environ 6 à 8 semaines selon les contraintes de déplacement et d'accès. Le consultant proposera un chronogramme détaillé dans son offre technique.

Séquence	Activité principale	Charge indicative
1	Briefing, revue documentaire et note de cadrage	4 jours
2	Conception/test des outils et préparation terrain	3 jours
3	Missions de terrain dans les quatre territoires	16 jours
4	Analyse, plans de consolidation et capitalisation	4 jours
5	Restitution, intégration des commentaires et rapport final	3 jours

13. Profil du consultant / de l'équipe

- Diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent en agronomie, agroécologie, environnement, gestion des ressources naturelles, développement rural ou domaine pertinent.
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'accompagnement des producteurs, l'agroécologie, l'adaptation climatique ou la gestion durable des ressources naturelles.
- Expérience démontrée d'au moins trois missions comparables d'accompagnement, suivi de l'adoption, coaching terrain ou capitalisation de pratiques.
- Bonne maîtrise des approches participatives, de l'observation de terrain, du suivi-évaluation et de la documentation des changements de pratiques.
- Capacité à transformer des constats de terrain en outils simples, plans correctifs et recommandations opérationnelles.
- Bonne connaissance du contexte rural de la RDC et capacité à travailler avec des équipes et communautés diverses.
- Excellentes capacités de rédaction en français ; la connaissance des langues locales des zones d'intervention constitue un atout.
- Pour une équipe : complémentarité démontrée entre expertise agroécologique/environnementale et suivi-évaluation/apprentissage.

14. Prise en charge de la mission

La prestation sera supportée par le budget approuvé du programme SECAL III. Conformément au modèle de TDR du programme, le budget disponible peut rester confidentiel pendant la consultation. Le soumissionnaire présentera une offre financière détaillée en dollars américains, incluant honoraires, déplacements, séjour, collecte, restitution et autres coûts nécessaires à l'exécution de la mission.

15. Instructions aux soumissionnaires

15.1. Offre technique

- Lettre de soumission et compréhension de la mission ;
- Cv du consultant principal et, le cas échéant, des autres experts ;
- Méthodologie détaillée montrant comment seront mesurées l'adoption et la consolidation des pratiques ;
- Stratégie d'échantillonnage et d'implication des ménages, femmes, jeunes et autres groupes pertinents ;
- Chronogramme et répartition des jours de travail ;
- Au moins trois références de prestations comparables.

15.2. Offre financière

L'offre financière comprendra la décomposition du prix global et forfaitaire et le sous-détail des prix hors taxes en USD. Les modalités de dépôt, l'adresse de soumission et la date limite seront précisées dans l'avis de consultation.

16. Grille indicative d'évaluation des offres

Critères	Points
I. Expérience du consultant dans des prestations comparables	20
II. Conformité de la méthodologie et du plan de travail aux TDR	20
III.a. Qualification et expérience générale du consultant principal	20

III.b. Expérience spécifique en agroécologie/environnement et accompagnement de l'adoption	20
III.c. Compétences en suivi-évaluation, apprentissage et capitalisation	10
III.d. Complémentarité de l'équipe / connaissance du contexte	10
TOTAL	**100**

17. Documents de référence

- Cadre de résultats SECAL III 2023-2027 et ses mises à jour validées.
- Plans de travail annuels, budgets et rapports de mise en œuvre disponibles.
- Rapports de suivi des quatre Entités et bases de données MEAL disponibles.
- Outils et supports déjà utilisés pour les formations, démonstrations, observatoires climatiques et suivi des ménages.
- Matrice de risques du programme et documents pertinents sur le changement climatique et l'environnement.
- Accord de programme Caritas Congo ASBL – Caritas Norvège 2023-2027.
- Modèle de Termes de Référence SECAL utilisé pour les prestations de consultance.

Pour le programme SECAL

POKA MAKAYA José

Chargé des projets

Pour la Coordination SPD

Pitchou MASINDA SHINDANO

Coordonnateur National

Visa du Secrétaire Exécutif

Abbé Edouard MAKIMBA MILAMBO